

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/05/2017

Dossier complet le :

02/05/2017

N° d'enregistrement :

2017-0042

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité de la gare.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Vexin Thelle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LEMAITRE Gérard

RCS / SIRET

2 4 6 0 0 0 7 0 7 0 0 0 9 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public	Création d'un parking de 91 places.
a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création de 91 places de parkings dont 5 places PMR, 8 place dédiées au covoiturage, 2 places "dépose minutes" et 2 place équipées de bornes de recharge électrique, 4 place pour les motos, une zone de stationnement pour les vélos et un arrêt de bus.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de proposer aux voyageurs qui prennent le train à la gare de Chaumont en Vexin d'avantage de places de stationnement car à ce jour le nombre de stationnement s'avère insuffisant.

L'objectif est aussi de proposer d'avantage de services aux usagers en intégrant les zones réservées au covoiturage mais également de proposer des bornes électriques permettant la recharge de véhicule.

Ces travaux s'incluent donc dans une logique de développement durable.

Les espaces verts seront réalisés comme définis sur le plan masse : les espaces verts seront engazonnés et des arbres hautes tiges seront implantés sur l'opération.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase réalisation, il sera créé une plateforme quasiment horizontale avec quelques pentes en long et en large permettant de gérer les eaux pluviales.

Les voiries et les places de stationnement créés seront bordurées. Les eaux pluviales seront dirigées vers des noues de stockage situées le long des places et par des tranchées drainantes, avant un rejet limité de 2l/s/ha sur le réseau existant.

Le volume de stockage est réalisé par les tranchées drainantes. Celles-ci permettront de stocker un événement pluvial d'occurrence Vicennal.

Les noues seront plantées avec des plantes hydrophyte et phytoremédiation qui permettront de traiter les eaux.

Dans le cadre du projet, nous n'interceptons aucun bassin versant amont.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, un nettoyage régulier des places de stationnement sera réalisé. Les noues plantées seront entretenues régulièrement et le maître d'ouvrage veillera à ce que les plantations restent en bon état. En cas de manquement ou de disparition des plantes hydrophyte et phytoremédiation le maître d'ouvrage procédera au remplacement de ces plantes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
5180	M ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de la Gare
60240 Chaumont en Vexin

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☒

Non

☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Dans le périmètre des 500m de l'église
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Site classé du Vexin Français

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les émissions lumineuses seront très faibles car il s'agit d'émissions lumineuses émises par les candélabres pour l'éclairage des stationnements. Les émissions seront limitées par la mise en place de LED avec des flux dirigés et optimisés pour limiter les émissions.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A la vue des caractéristiques du projet et des dispositions prises pour limiter les émissions lumineuses et pour traiter les eaux pluviales avant leur restitution dans le milieu naturel, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact pour ce projet d'autant que toutes les dispositions ont été prises par le Maître d'Ouvrage qui va acheter ce terrain en vu de réaliser cet aménagement afin de s'assurer qu'au moment de l'achat, le site ne comporte aucune pollution résiduelle générées par l'exploitation antérieure du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan de situation - Reportage photographique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chaumont en Vexin

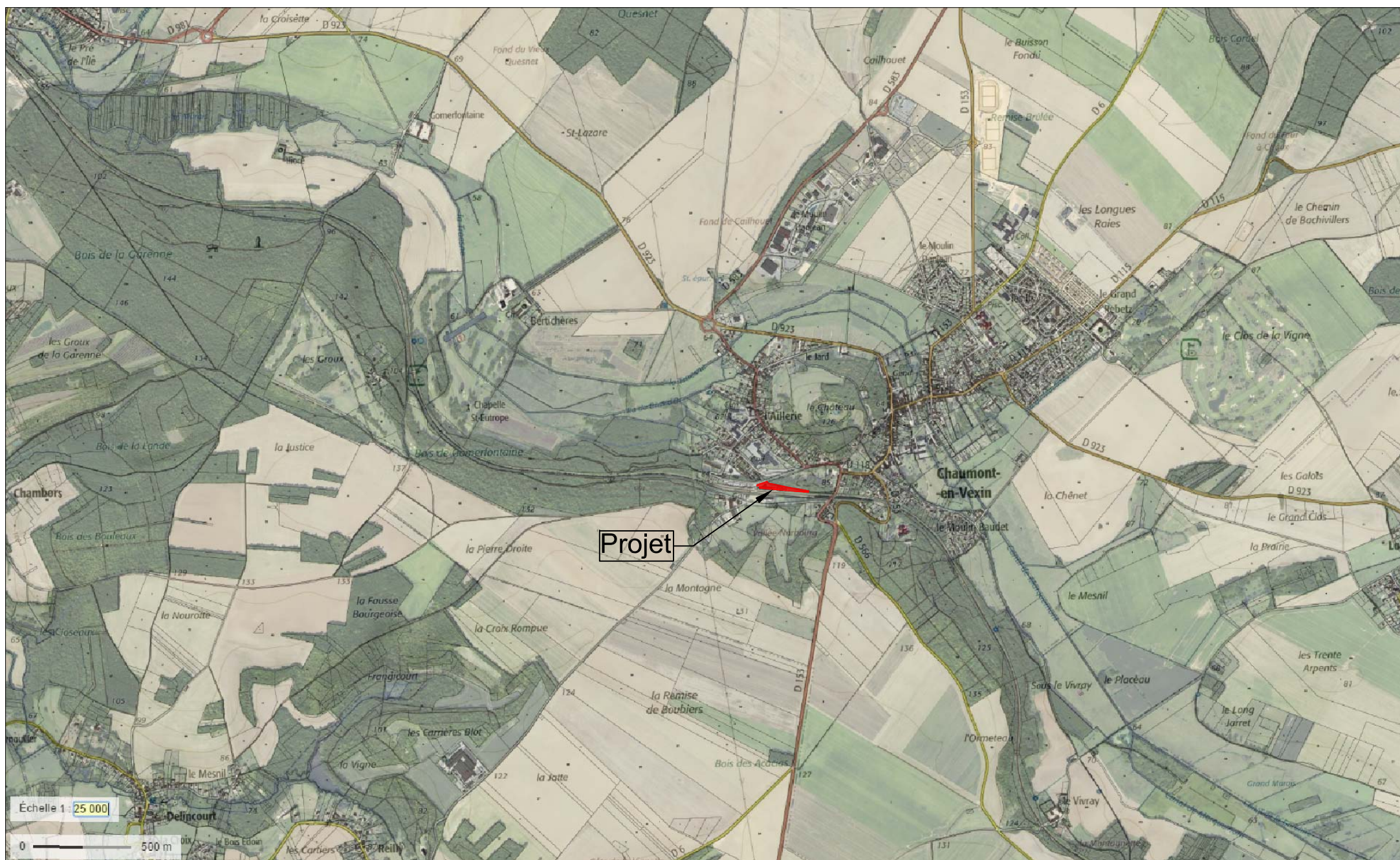
le, 10 / 02 / 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

PLAN DE SITUATION - CHAUMONT EN VEXIN - AVENUE DE LA GARE - REALISATION D'UN PARKING



Topographic map of the Vallée Nourbourg area. The map shows the 'AVENUE DE LA GARE' and the 'Projet' location marked with a red line. Other features include 'l'Ailette', 'le Château', 'Vallée Nourbourg', and 'Projet'. A scale bar at the bottom left indicates '0 100 m' and 'Échelle 1 : 5 000'.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN- THELLE

Département De l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à
proximité de la gare

REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

Date/indice: Décembre 2016 - ind A

PA 6

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Vexin Thelle

6 Rue Berthinot Juel

60240 – Chaumont en Vexin

EVIA SAS

Ingénierie V.R.D

Rue du Moulin – CS20602

80850 Berteaucourt les

Dames

Tel 03 22 52 79 49

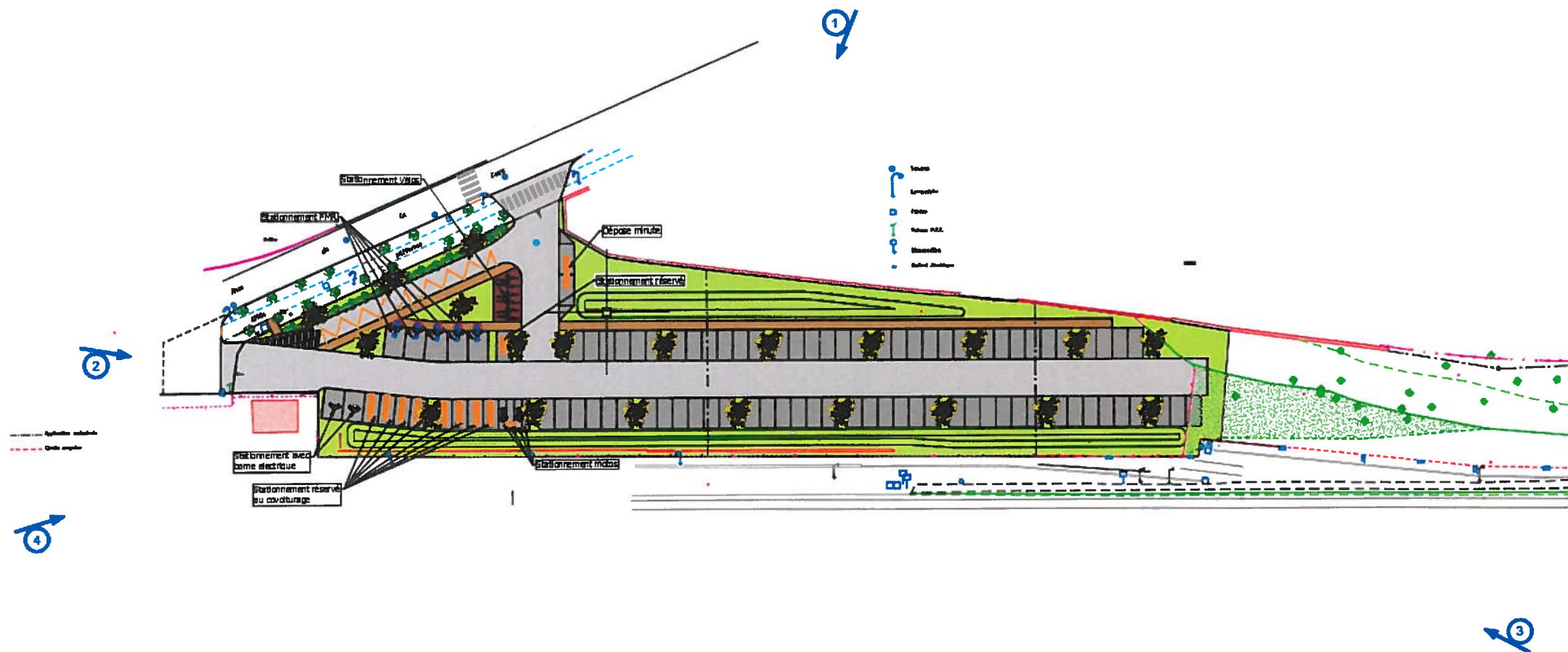


Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4





COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité de la gare

PLAN MASSE

Date/indice : Décembre 2016 - ind A

Echelle : 1/200

PA 9

MAITRE D'OUVRAGE

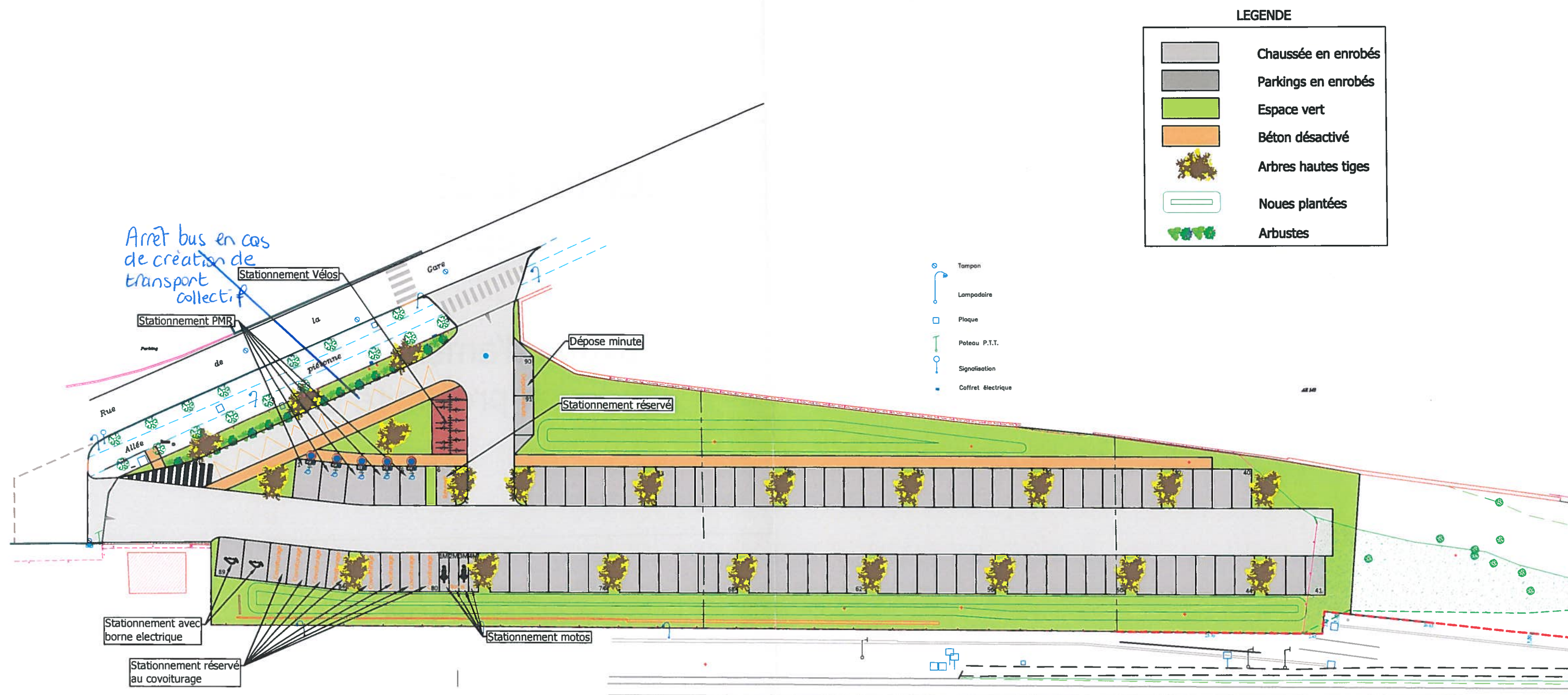
**Communauté de Communes du
Vexin Thelle**

6 Rue Berthinot Juel
60240 Chaumont en Vexin

BET V.R.D.

EVIA S.A.S

Rue du Moulin CS20602
80850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Email: evia@evia.fr
Tel: 03.22.52.79.49



L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité
de la gare

NOTE DE PRESENTATION

Date/indice: Février 2017 - ind B

PA 2

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Vexin-
Thelle

6 Rue Bertinot Juel

60240 – Chaumont en Vexin

EVIA SAS

Ingénierie V.R.D

Rue du Moulin – CS20602

80850 Bertheaucourt les

Dames

Tel 03 22 52 79 49

NOTE DE PRESENTATION

A – Le terrain

L'emprise foncière de notre projet se situe sur la commune de Chaumont-en-Vexin et représente environ 5180 m² (parcelles AE144, 145 et 319).

Le terrain est situé au sud de la commune de Chaumont-en-Vexin à proximité de la Gare.

Le terrain est desservi, par l'Avenue de la Gare.

La topographie du site ne présente pas de caractéristique significative, la pente descendante est Ouest - Est.

Le bâti environnant situé à l'est se caractérise par la Gare principalement organisé autour de l'Avenue de la Gare.

Lors de l'achat du terrain, le terrain sera livré dans un état dépollué et démolit de toutes constructions aériennes.

B – Le projet

Le projet porte sur la création de 91 places de parking situées sur la Commune de Chaumont-en-Vexin (60).

L'opération comprend une voie de desserte raccordée sur l'Avenue de la Gare.

Le long de la voie, une noue sera réalisée de largeur variable et de 0,30 m de profondeur.

Le projet prévoit la création :

- D'un arrêt de bus
- De 91 places de parkings, dont 5 places PMR, 8 places dédiées au covoiturage, 2 places « dépose minute » et 2 places équipées de bornes de recharge électrique
- De 4 places de parkings pour les motos
- D'une zone de stationnement pour les vélos

La puissance électrique nécessaire au projet est de 30 kVA.



COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité de la gare

COUPE EN TRAVERS

Date/indice : Décembre 2016 - ind A

Echelle : 1/75

PA 8.4

MAITRE D'OUVRAGE

**Communauté de Communes du
Vexin Thelle**

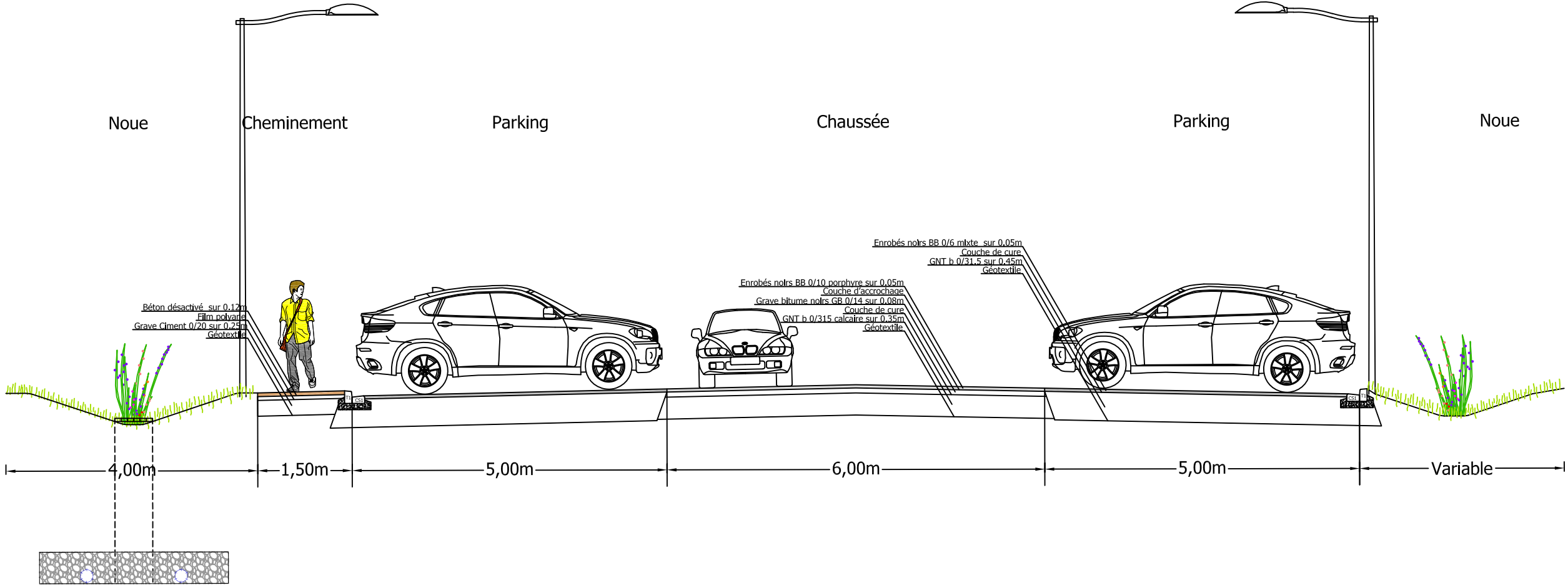
6 Rue Berthinot Juel
60240 Chaumont en Vexin

BET V.R.D.

EVIA S.A.S

Rue du Moulin CS20602
80850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Email: evia@evia.fr
Tel: 03.22.52.79.49

COUPE A-A



L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.

Département de l'Oise
CHAUMONT-EN-VEXIN

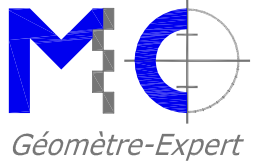
Le Couvent
Propriété de la Communauté de Communes
du Vexin Thelle
Section AE, parcelles 144, 145 et 319

**PLAN
TOPOGRAPHIQUE**

Echelle: 1/200

Application cadastrale

Limite emprise



Maxime CORRE

BOUILLÉ-C. rue de l'Église 95000-THIESSY 03 45 17 70
03 45 17 70 15, rue des Rives Parisien 97100-THIESSY 03 45 17 70 15

CHAUMONT-EN-VEXIN-95, rue de l'Église 95000-THIESSY 03 45 17 70 15

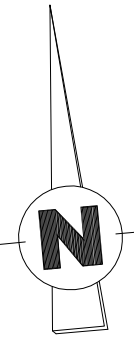
CHAUMONT-EN-VEXIN-95, rue de l'Église 95000-THIESSY 03 45 17 70 15

CHAUMONT-EN-VEXIN-95, rue de l'Église 95000-THIESSY 03 45 17 70 15



Système de coordonnées	Ref. plan 16/03/1-19958	Novembre 2016
X,Y: GRS	Z: N52,1 (EPS)	

- Tempon
- Lampadaire
- Plaque
- Poteau P.T.T.
- Signalisation
- Coffret électrique





COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à
proximité de la gare

PROGRAMME DES TRAVAUX

Date/indice: Décembre 2016 - ind A

PA 8

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de Communes du Vexin
Thelle

6 Rue Berthinot Juel

60240 – Chaumont en Vexin

EVIA SAS

Ingénierie V.R.D

Rue du Moulin –

CS20602

80850 Berteaucourt

les Dames

PROGRAMME DES TRAVAUX

PREAMBULE :

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle, ci-après désignée « l'aménageur » s'engage à exécuter dans les règles de l'art, les travaux décrits ci-après et figurant aux plans des travaux prévus pour assurer la réalisation d'un parking de 91 places à Chaumont en Vexin (60).

Le présent programme des travaux et les plans constituent un avant projet ; les caractéristiques données ont pour but d'indiquer les lignes générales en regard des obligations découlant des règlements administratifs édictés par les services et collectivités intéressés.

ARTICLE 0 - DECOUPAGE EN TRANCHES DE TRAVAUX

Les travaux seront réalisés en 1 tranche unique.

ARTICLE 1 - TERRASSEMENTS

Les terrassements nécessaires à l'installation des plates-formes chaussées et parkings seront réalisés de manière à se raccorder sur le parking existant et l'Avenue de la Gare.

ARTICLE 2 - VOIRIE

Les chaussées desservant l'opération auront un profil en travers, limitées par des bordures en béton (voir le profil en travers type).

Le projet prévoit la création :

- D'un arrêt de bus
- De 91 places de parkings, dont 5 places PMR, 8 places dédiées au covoiturage, 2 places « dépose minute » et 2 places équipées de bornes de recharge électrique
- De 4 places de parkings pour les motos
- D'une zone de stationnement pour les vélos

a) Les chaussées seront réalisées de la manière suivante :

- décapage de la terre végétale,
- décaissement suivant profils et compactage,
- la contexture sera décomposée ainsi :
 - géotextile type bidim,
 - 0.35m de GNT b 0/315 calcaire,
 - couche de cure
 - 0.08m de grave bitume noirs GB 0/14
 - couche d'accrochage
 - 0.05m d'enrobés noirs BB 0/10 porphyre

b) Les parkings seront réalisés de la manière suivante :

- décapage de la terre végétale,
- décaissement suivant profils et compactage,
- la contexture sera décomposée ainsi :
 - géotextile type bidim,
 - 0.45m de GNT b 0/315 calcaire,
 - couche de cure,
 - 0.05m d'enrobés noirs BB 0/6 mixte

Les places de stationnement PMR seront repérées par deux panneaux réglementaires B6a1 et M6h et par un marquage au sol.

c) Les trottoirs seront réalisés de la manière suivante :

- décapage de la terre végétale,
- décaissement suivant profils et compactage,
- la contexture sera décomposée ainsi :
 - géotextile type bidim,
 - 0.25m de GNT b 0/315 calcaire,
 - Film polyane,
 - 0.12m de béton désactivé

La constitution pourra être adaptée dans le dossier travaux au profit d'une structure équivalente qui sera, si tel est le cas, soumise à l'agrément de la communauté de communes.

ARTICLE 3 - ASSAINISSEMENT : EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

L'assainissement sera de type séparatif.

3.1 - EAUX USEES

Sans Objet.

3.2 - EAUX PLUVIALES

3.2.1 - Les eaux de ruissellement de la chaussée et des trottoirs seront récupérées directement par une noue située le long des places et par des tranchées drainantes. Un débit de fuite de 2l/s/ha sera ensuite rejeté dans le réseau existant.

Le volume de stockage est réalisé par les tranchées drainantes. Celles-ci permettront de stocker un évènement pluvial d'occurrence Vicennal.

La localisation est indicative. Elle pourra varier en fonction des contraintes techniques définies par le dossier de réalisation.

ARTICLE 4 - GENIE CIVIL POUR BORNES ELECTRIQUES

Un réseau de gaines sera réalisé à l'intérieur de l'opération en vue de permettre la réalisation d'un réseau pour la création de deux bornes électriques (fourniture et pose par le SE60).

ARTICLE 5 - ECLAIRAGE PUBLIC

Un réseau d'éclairage sera réalisé en souterrain avec la pose de candélabres.

Ce réseau sera réalisé conformément aux normes techniques et sera raccordé à un candélabre existant.

La localisation des branchements et des mâts d'éclairage est indicative. Elle pourra varier en fonction des contraintes techniques définies par le dossier de réalisation.

ARTICLE 6 - ESPACES VERTS / ESPACE DE DETENTE

Les espaces verts seront réalisés comme définis sur le plan masse : les espaces verts seront engazonnés et des arbres hautes tiges seront implantés sur l'opération.

La nature et les essences végétales seront définies avec les services concernés.

ARTICLE 7 - EXECUTION DES TRAVAUX V.R.D.

Mise au point des plans d'exécution des travaux.

L'aménageur se réserve la faculté de modifier les plans d'études pour des raisons techniques ou pour les mettre en conformité avec les exigences des services administratifs.

L'emplacement définitif et les caractéristiques de chaque réseau feront l'objet d'une mise au point avec les services et administrations concernés.

A

, le

L'Aménageur



COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité de la gare

SCHEMA RESEAUX

Date/indice : Décembre 2016 - ind A

Echelle : 1/500

PA 8.3

MAITRE D'OUVRAGE

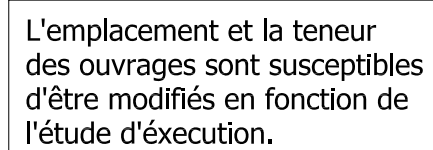
**Communauté de Communes du
Vexin Thelle**

6 Rue Berthinot Juel
60240 Chaumont en Vexin

BET V.R.D.

EVIA S.A.S

Rue du Moulin CS20602
80850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Email: evia@evia.fr
Tel: 03.22.52.79.49





COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking à proximité de la gare

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Date/indice : Décembre 2016 - ind A

Echelle : 1/500

PA 8.2

MAITRE D'OUVRAGE

**Communauté de Communes du
Vexin Thelle**

6 Rue Berthinot Juel
60240 Chaumont en Vexin

BET V.R.D.

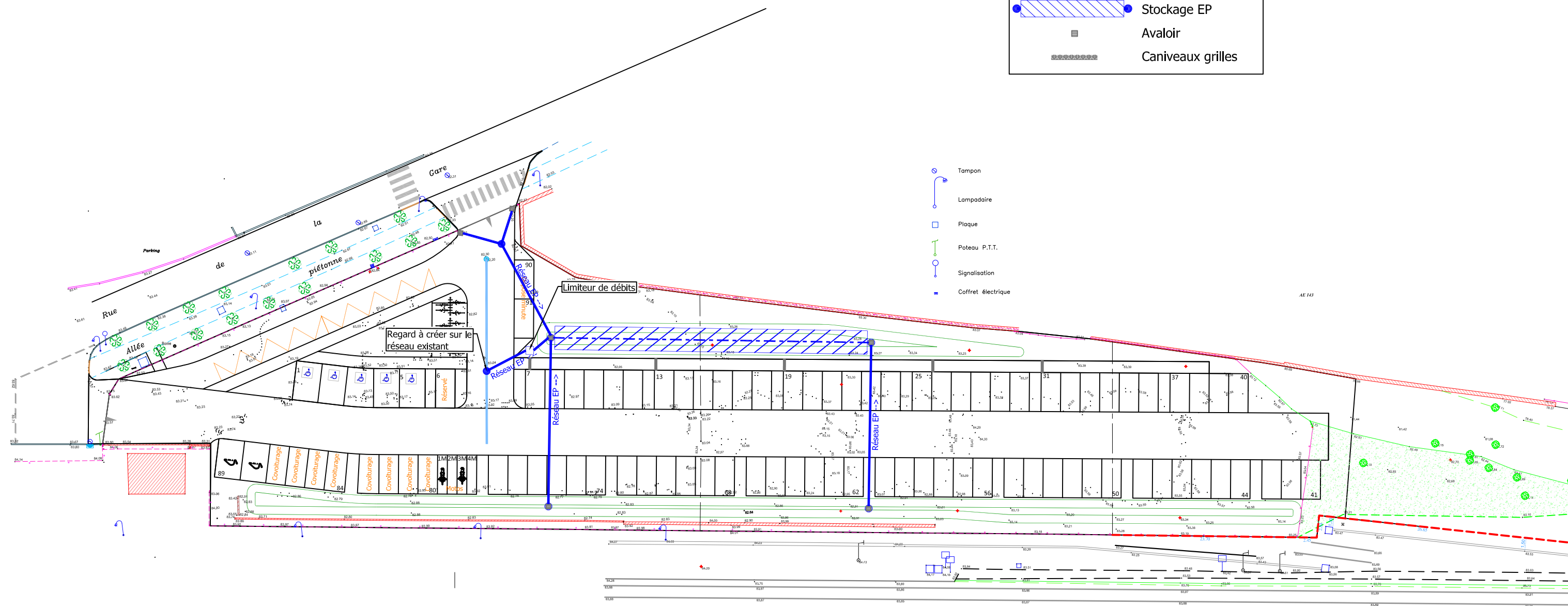
EVIA S.A.S

Rue du Moulin CS20602
80850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Email: evia@evia.fr
Tel: 03.22.52.79.49

LEGENDE

	Eaux pluviales
	Stockage EP
	Avaloir
	Caniveaux grilles

-  Tampon
-  Lampadaire
-  Plaque
-  Poteau P.T.T.
-  Signalisation
-  Coffret électrique



L'emplacement et la teneur des ouvrages sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'étude d'exécution.



COMMUNE DE CHAUMONT EN VEXIN
Département de l'Oise

Travaux d'aménagement d'un parking
à proximité de la gare

SCHEMA DE VOIRIE

Date/indice : Décembre 2016 - ind A
Echelle : 1/200

PA 8.1

MAITRE D'OUVRAGE
Communauté de Communes du
Vexin Thelle

6 Rue Berthiot Juel
60240 Chaumont en Vexin

BET V.R.D.
EVIA S.A.S
Rue du Moulin CS20602
80850 BERTEAUCOURT LES DAMES
Email: evia@evia.fr
Tel: 03.22.52.79.49

